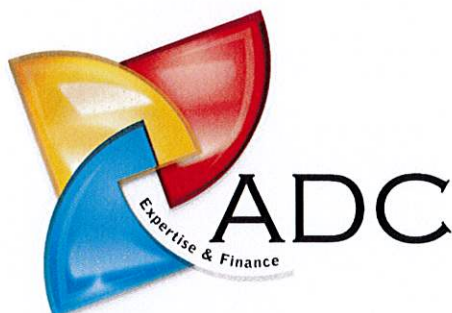




Association diocésaine de Limoges

3 Rue de la Cathédrale
CS 30093
87003 LIMOGES CEDEX 1

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

ADC EXPERTISE & FINANCE

5, allée de Maison Rouge 87410 – Le Palais sur Vienne - Tél. : 05.55.32.22.81 - Fax : 05.55.05.32.11
Commissaire aux Comptes inscrit au Tableau de l'Ordre et à la Compagnie des Commissaire aux Comptes de LIMOGES

Monseigneur,
Pères,
Membres de l'Association diocésaine,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association diocésaine de Limoges relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.3.2 de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation des subventions d'investissements :

« A compter du 1/1/2018, les souscriptions aux chantiers du diocèse sont comptabilisées dans un compte 139 – subventions d'investissements, et sont rapportées au résultat au rythme d'amortissement des biens financés. Ce changement a pour objet de donner une image plus fidèle du résultat de l'exercice. L'impact du changement de méthode est une diminution du résultat de l'association diocésaine de 107 625.20 euros au titre de l'exercice 2018. »

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

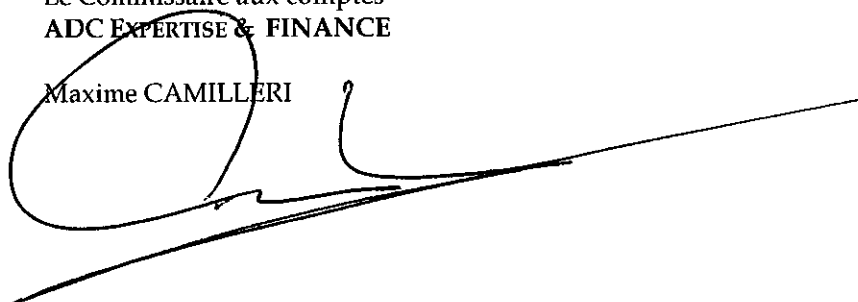
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Limoges,
Le 07 Mai 2019

Le Commissaire aux comptes
ADC EXPERTISE & FINANCE

Maxime CAMILLERI



BILAN ACTIFEXERCICE : DU 01/01/2018 AU 31/12/2018
EXERCICE N-1 : DU 01/01/2017 AU 31/12/2017**BILAN ACTIF**

EXERCICE : Du 01/01/2018 Au 31/12/2018

	BRUT	Prov./Amort	NET	NET N-1
Capital souscrit non appelé (0)				
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>				
Immobilisation Incorporelles				
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Terrains	155 625.40	62 220.92	93 404.48	96 606.62
Constructions	10 928 828.94	4 294 338.23	6 634 490.71	7 255 296.66
Installations Techniques, mat. outillages Industriels	54 820.02	30 826.94	23 993.08	30 212.24
Autres immobilisations Corporelles	490 555.52	329 899.71	160 655.81	185 954.31
Immobilisations en Cours	96 131.13		96 131.13	40 935.25
Total Immobilisations corporelles	11 725 961.01	4 717 285.80	7 008 675.21	7 609 005.08
Immobilisations Financières				
Autres titres immobilisés	292 919.24	9 521.00	283 398.24	182 035.16
Prêts	31 257.01	17 708.00	13 549.01	21 393.46
Autres immobilisations financières	485.00		485.00	485.00
Total Immobilisations financières	324 661.25	27 229.00	297 432.25	203 913.62
TOTAL (I)	12 050 622.26	4 744 514.80	7 306 107.46	7 812 918.70
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				
Stocks				
Créances				
Autres Créances	77 586.66		77 586.66	68 146.23
Total Créances	77 586.66		77 586.66	68 146.23
Divers				
Valeurs mobilières de placement	6 900 070.68	248 392.00	6 651 678.68	6 231 846.69
Disponibilités	1 156 012.77		1 156 012.77	1 233 889.08
Total Divers	8 056 083.45	248 392.00	7 807 691.45	7 465 735.77
Total Actif Circulant	8 133 670.11	248 392.00	7 885 278.11	7 533 882.00
<u>COMPTES DE RÉGULARISATION</u>				
Charges Constatées d'avance	20 192.99		20 192.99	24 107.58
TOTAL (II)	8 153 863.10	248 392.00	7 905 471.10	7 557 989.58
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	20 204 485.36	4 992 906.80	15 211 578.56	15 370 908.28



BILAN PASSIFEXERCICE : DU 01/01/2018 AU 31/12/2018
EXERCICE N-1 : DU 01/01/2017 AU 31/12/2017**BILAN PASSIF**

EXERCICE : Du 01/01/2018 Au 31/12/2018

	MONTANT	N-1
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Réserves réglementées	381 122.55	381 122.55
Autres réserves	8 876 726.10	8 876 726.10
Report à nouveau	4 002 633.84	3 328 972.58
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou Perte)	59 740.53	673 661.26
Subventions d'investissements	107 625.20	
TOTAL (I)	13 427 848.22	13 260 482.49
Autres fonds propres		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	61 000.00	61 000.00
TOTAL (III)	61 000.00	61 000.00
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 278 943.17	1 442 750.92
Emprunts et dettes financières divers	74 846.58	128 382.79
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 700.00	9 700.00
Dettes fiscales et sociales	211 650.33	191 251.91
Autres dettes	135 732.76	244 521.12
TOTAL DETTES	1 710 872.84	2 016 606.74
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	11 857.50	32 819.05
TOTAL (IV)	1 722 730.34	2 049 425.79
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)	15 211 578.56	15 370 908.28



COMPTE DE RESULTAT - CHARGESEXERCICE : DU 01/01/2018 AU 31/12/2018
EXERCICE N-1 : DU 01/01/2017 AU 31/12/2017**COMPTE DE RESULTAT - CHARGES**

EXERCICE : Du 01/01/2018 Au 31/12/2018

	MONTANT	%	N-1	% P.R.	VARIATION	%
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>						
Achats de marchandises	185 598.92	4	231 555.93	5	-45 957.01	-20
Autres achats et charges externes	2 300 723.44	52	2 405 099.44	54	-104 376.00	-4
Impôts, taxes et versements assimilés	230 845.18	5	237 351.21	5	-6 506.03	-3
Salaires et traitements	1 523 443.82	34	1 455 728.09	32	67 715.73	5
Charges sociales	454 419.40	10	439 824.71	10	14 594.69	3
Dotations aux provisions sur immobilisations	587 998.12	13	643 801.94	14	-55 803.82	-9
Autres charges	269 471.07	6	290 257.42	6	-20 786.35	-7
TOTAL (I)	5 552 499.95	125	5 703 618.74	127	-151 118.79	-3
Quotes-parts de résultat / opérations faites en commun (II)						
<u>Charges financières</u>						
Dotations aux amortissements et aux provisions	243 924.00	5	39 658.00	1	204 266.00	515
Intérêts et charges assimilées	16 276.27	0	32 794.42	1	-16 518.15	-50
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement	41 804.32	1	12 938.13	0	28 866.19	223
Total III	302 004.59	7	85 390.55	2	216 614.04	254
<u>Charges exceptionnelles</u>						
Sur opérations de gestion	15 561.02	0	23 887.73	1	-8 326.71	-35
Sur opérations en capital	454 220.62	10	209 958.79	5	244 261.83	116
Autres charges exceptionnelles	19 178.92	0	14 125.66	0	5 053.26	36
Total IV	488 960.56	11	247 972.18	6	240 988.38	97
Participations des salariés au résultat de l'entreprise (V)						
Impôts sur les bénéfices (VI)	13 836.00	0	14 642.00	0	-806.00	-6
Total des charges	6 357 301.10	143	6 051 623.47	135	305 677.63	5
Solde créditeur = bénéfice	59 740.53	1	673 661.26	15	-613 920.73	-91
TOTAL GENERAL	6 417 041.63	145	6 725 284.73	150	-308 243.10	-5
Dont redevances de crédit-bail mobilier						
Dont redevances de crédit-bail immobilier						



COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS

EXERCICE : DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

EXERCICE N-1 : DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS

EXERCICE : Du 01/01/2018 Au 31/12/2018

	MONTANT	%	N-1	% P.R.	VARIATION	%
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>						
Vente de marchandises	337 128.38	8	361 178.53	8	- 24 050.15	- 7
Production vendue (biens et services)	293 511.68	7	361 701.21	8	- 68 189.53	- 19
Sous-total A - Montant Net du chiffre d'affaires	630 640.06	14	722 879.74	16	- 92 239.68	- 13
Subventions d'exploitation	750.03	0	1 000.04	0	- 250.01	- 25
Reprises sur provisions (et amort.), transferts de charges	124 665.44	3	92 399.81	2	32 265.63	35
Autres produits	3 803 718.74	86	3 766 619.22	84	37 099.52	1
Sous-total B	3 929 134.21	89	3 860 019.07	86	69 115.14	2
Total I	4 559 774.27	103	4 582 898.81	102	- 23 124.54	- 1
Quotes-parts de résultat / opérations faites en commun (II)						
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>						
Autres intérêts et produits assimilés	69 384.26	2	68 304.71	2	1 079.55	2
Reprises sur provisions et transferts de charges	24 760.00	1	27 506.00	1	- 2 746.00	- 10
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement	167 166.60	4	208 297.92	5	- 41 131.32	- 20
Total III	261 310.86	6	304 108.63	7	- 42 797.77	- 14
<u>Produits exceptionnels</u>						
Sur opérations de gestion	425 839.98	10	550 571.53	12	- 124 731.55	- 23
Sur opérations en capital	1 010 953.50	23	1 100 191.00	25	- 89 237.50	- 8
Autres produits exceptionnels	27 392.99	1	12 628.76	0	14 764.23	117
Total IV	1 464 186.47	33	1 663 391.29	37	- 199 204.82	- 12
Total des produits	6 285 271.60	142	6 550 398.73	146	- 265 127.13	- 4
TOTAL GENERAL	6 285 271.60	142	6 550 398.73	146	- 265 127.13	- 4



ASSOCIATION DIOCESAINE DE LIMOGES

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1.1 EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Ordonnance n°2005-856

L'Association Diocésaine de Limoges (ADL) applique l'ordonnance n°2005-856 du 28 juillet 2005 portant sur le régime des libéralités consenties aux associations qui prévoit la certification des comptes annuels.

Périmètre

Le périmètre des comptes annuels de l'ADL clos au 31 décembre 2018 comprend la Curie, les 30 paroisses et les services diocésains et la Communauté Saint Antoine.

1.2 COMPARAISON DES EXERCICE 2018 ET 2017

Les règles et méthodes comptables retenues pour les deux exercices sont identiques, à l'exception du changement de méthode comptable exposé ci-après.

1.3 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.3.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe.

1.3.2 Méthode générale

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).



L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

L'association applique les règlements CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatifs à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

L'ensemble des flux financiers entre la Curie et les paroisses a été neutralisé au 31/12/2018.

Changement de méthode :

A compter du 1/1/2018, les souscriptions aux chantiers du diocèse sont comptabilisées dans un compte 139 – subventions d'investissements, et sont rapportées au résultat au rythme d'amortissement des biens financés. Ce changement a pour objet de donner une image plus fidèle du résultat de l'exercice.

L'impact du changement de méthode est une diminution du résultat de l'association diocésaine de 107 625.20 euros au titre de l'exercice 2018.

1.3.3 Périmètre

L'application de l'ordonnance impose la prise en compte de l'ensemble du périmètre de l'Association Diocésaine :

- Curie,
- Paroisses et la communauté St Antoine,
- Services.

Liste des paroisses intégrées :

- ✓ ZONE PASTORALE DE LIMOGES : Cathédrale-Sainte Marie, St Martial, St Jean-Paul II, St Vincent de Paul, St Benoît, Saint Luc, La Trinité, St Eloi des Hauts de l'Aurence, Ste Blandine, St Augustin.
- ✓ ZONE PASTORALE DE LA HAUTE-VIENNE RURALE : St Martin en Basse Marche, Notre Dame de Lorette, St Pierre- St Paul, Le Bon Pasteur, St Etienne des Grands Monts, St Anne des Monts et Rivières, St Léonard en Limousin, St Jean-Baptiste, St Aurélien, L'Assomption, St Amand de Vienne et Glane, St Joseph des Feuillardiers, St Sauveur, St Pierre aux Fontaines ;
- ✓ ZONE PASTORALE DE LA CREUSE : St Jacques, St Pardoux en Marche, St Jean en Limousin, St Marien en Combrailles, Ste Croix des Deux Creuse, Notre Dame de Haute Marche.

Liste des communautés intégrées :

- ✓ Communauté Saint-Antoine

Liste des services intégrés totalement :

- ✓ AEP,
- ✓ Maison diocésaine,
- ✓ Foyer logements des prêtres,



- ✓ Pastorale de la communication,
- ✓ Pèlerinages.
- ✓ Catéchèse.
- ✓ Pastorale de la santé.
- ✓ Pastorale du tourisme
- ✓ Centre de culture chrétienne,

Liste des services non intégrés recevant une subvention de fonctionnement (sans personnel) :

- ✓ Aumônerie des étudiants,
- ✓ Diaconat permanent,
- ✓ Formation chrétienne,
- ✓ Maison Saint-Pardoux
- ✓ Mission ouvrière,
- ✓ Pastorale des jeunes,
- ✓ Pastorale familiale,
- ✓ Pastorale gens du voyage,
- ✓ Pastorale liturgique et sacramentelle,

1.3.4 Composition actif immobilisé

Le patrimoine à la disposition des paroisses a été intégré dans les comptes de l'Association Diocésaine au 31/12/2018 selon les modalités suivantes :

- Les constructions d'origine très ancienne ont été comptabilisées sur la base de 0.15€ ;
- Les acquisitions récentes, c'est-à-dire les bâtiments acquis après l'année 1905 pour lesquels nous avons retrouvé un acte d'acquisition, ont été comptabilisées sur la base de l'acte ;
- Les aménagements et agencements sont comptabilisés au coût réel depuis 2007 ;
- Les gros entretiens réalisés à compter du 1^{er} janvier 2005 sont, soit immobilisés au coût réel par l'application du règlement CRC 2004-06, soit inscrits en charges d'entretien ;
- Le matériel de bureau et informatique est comptabilisé au coût réel depuis 2007 ; le mobilier ancien a été comptabilisé sur la base de 0.15 € par lieu de culte ;
- Le mobilier est comptabilisé au coût réel depuis 2007.

1.3.5 Elimination des opérations internes

Les comptabilités de la Curie et des paroisses étant indépendantes, l'ensemble des opérations internes a été neutralisé. Ces opérations concernent notamment :

- Les comptes de liaison,
- Les comptes de dépôts,
- Les prêts attribués par l'association,
- La contribution des paroisses au fonctionnement de la Curie,
- Les intérêts des dépôts,
- La participation de l'association aux salaires versés en paroisses,
- Le coût salarial des secrétaires paroissiales sur plusieurs paroisses,
- Les remboursements d'indemnités kilométriques,
- Les subventions accordées par la Curie aux Paroisses.



1.3.6 Quêtes impérées

Le Diocèse de Limoges fait appel à la générosité publique pour des actions qui sont menées par d'autres associations, confédérations et autres œuvres de bienfaisance, comme par exemple les quêtes impérées. Les quêtes impérées sont comptabilisées en compte de tiers et sont reversées à hauteur de 2/3 pour les œuvres, le solde étant comptabilisé dans les produits de l'exercice.

1.3.7 Messes à célébrer

Les fonds collectés pour les messes à célébrer sont des indemnités versées directement aux célébrants. Les messes à célébrer sont comptabilisées en compte de tiers (452200) et le solde est inscrit au compte de résultat en fin d'exercice. Au titre de 2018 il a été constaté une charge de fin d'exercice de 35 033 € inscrites au débit du compte 622800.

2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

2.1 BILAN ACTIF

2.1.1 Tableau des immobilisations

Actif immobilisé	A	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
Immobilisations incorporelles	AI	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	AI	12 231 615	0	601 785	11 629 830
Immobilisations en cours	AI	40 936	55 195	0	96 131
Immobilisations financières	AI	225 026	99 635	0	324 661
Total		12 497 577	154 830	601 785	12 050 622

2.1.2 Tableau des amortissements et provisions

Amortissements & provisions	A	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
Immobilisations incorporelles	AI	0			0
Immobilisations corporelles	AI	4 663 546	53 740	0	4 717 286
Autres immob. financières	AI	21 112	6 117	0	27 229
Total		4 684 658	59 857	0	4 744 515



2.1.3 Détail des immobilisations et amortissements en fin de période PAROISSES + CURIE

Compte	Libelle	Base	Dot. antér.	Dotation	VNC
<u>PAROISSES</u>					
21150000	TERRAINS BATIS	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €
21300000	IMMEUBLES	85 000.00 €	8 958.06 €	1 700.00 €	74 341.94 €
21350000	AMENAG DES LOCAUX/LIEUX CULTE	3 148 569.21 €	1 242 252.20 €	213 447.01 €	1 692 870.00 €
21540000	MATERIEL DIVERS	10 165.79 €	8 165.79 €	190.00 €	1 810.00 €
21810000	INSTAL AGENCE AMENAG DIVERS	5 631.37 €	0.00 €	93.86 €	5 537.51 €
21830000	MATERIEL BUREAU / INFORMATIQUE	98 070.39 €	67 291.59 €	11 679.10 €	19 099.70 €
21840000	MOBILIER	259 676.60 €	116 050.76 €	29 730.67 €	113 895.17 €
	<u>TOTAL PAROISSES</u>	3 622 113.36 €	1 442 718.40 €	256 840.64 €	1 922 554.32 €
<u>CURIE</u>					
21110000	TERRAINS NUS	5 391.29 €	0.00 €	0.00 €	5 391.29 €
21120000	TERRAINS AMENAGES	80 768.95 €	59 018.78 €	3 202.14 €	18 548.03 €
21150000	TERRAINS BATIS	54 465.16 €	0.00 €	0.00 €	54 465.16 €
21300000	IMMEUBLES	3 557 587.19 €	1 299 183.97 €	90 382.22 €	2 168 021.00 €
21311000	EGLISES LOCAUX CULTUELS	62 323.77 €	14 956.44 €	1 246.37 €	46 120.96 €
21350000	AMENAG DES LOCAUX/LIEUX CULTE	4 075 348.77 €	1 188 080.00 €	244 790.02 €	2 642 478.75 €
21540000	MATERIEL DIVERS	44 654.23 €	22 607.78 €	8 219.16 €	13 827.29 €
21820000	MATERIEL DE TRANSPORT	14 882.00 €	10 227.08 €	1 044.66 €	3 610.26 €
21830000	MATERIEL BUREAU / INFORMATIQUE	59 593.61 €	48 634.29 €	1 267.00 €	9 692.32 €
21840000	MOBILIER	52 701.55 €	19 222.46 €	5 644.39 €	27 834.70 €
	<u>TOTAL CURIE</u>	8 007 716.52 €	2 661 930.80 €	355 795.96 €	4 989 989.76 €
	<u>TOTAL ASSOCIATION DIOCESAINE</u>	11 629 829.88 €	4 104 649.20 €	612 636.60 €	6 912 544.08 €

2.1.4 Liste des filiales et participations

Aucune prise de participation n'a été constatée au cours de l'exercice.

2.1.5 Actif circulant – classement par échéance

Toutes les créances de l'actif circulant sont exigibles à un an au plus.

2.1.6 Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir s'élève à 77 586 euros au 31/12/2018.

Les produits à recevoir ne sont composés que de produits ordinaires dont le règlement a été réalisé sur les premiers mois de l'exercice 2019.



2.1.7 Valeurs mobilières

L'association a choisi d'orienter les placements de son portefeuille vers des sicavs, fonds communs et actions respectant certaines règles éthiques.

Ces valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'achat. La valeur d'entrée de la fraction cédée des titres de même nature est estimée selon la règle du CMUP (coût moyen unitaire pondéré).

Au 31/12/2018, le portefeuille fait apparaître une plus-value latente à hauteur de 358 K€ non comptabilisée contre 655 K€ au 31/12/2017.

La variation de provision pour dépréciation des titres a minoré le résultat de l'exercice 2018 pour un montant de 219 166 euros.

2.2 BILAN PASSIF**2.2.1 Fonds associatifs sans droit de reprise**

Fonds associatifs sans droit de reprise	Fonds associatifs	Réserves	Report à nouveau	Résultat exercice	Total
31/12/2017	6 201 096	3 056 752	3 328 973	673 661	13 260 482
Autres variations	0	0			0
Affectation résultat 2017	0	0	673 661	-673 661	0
Résultat 2018	0	0	0	59 740	59 740
31/12/2018	6 201 096	3 056 752	4 002 633.84	59 740	13 320 222

2.2.2 Fonds dédiés

Fonds dédiés	Ouverture	Dotation	Reprise	Clôture
Maison Diocésaine - travaux	120 273	0	120 273	0
Le Dorat – association Publique de fidèles	40 000		11 497	28 503
Fonds dédiés	160 273	0	131 770	28 503

2.2.3 Provision pour charges

Néant



2.2.4 Engagement pris en matière de retraite et engagements similaires

Engagements de retraite	Ouverture	Dotation	Reprise	Clôture
Laïcs	61 000	0	0	61 000
Prêtres	0		0	0
Engagements de retraite	61 000	0	0	61 000

Les statuts du personnel appliqués dans l'association prévoient le versement d'une indemnité de fin de carrière en fonction de l'ancienneté de la personne au sein de l'association.

Le montant de droits acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite à la date de la clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élevait à 61 000 € au 31/12/2017. Ce montant n'a pas été actualisé au 31/12/2018.

Ce montant est comptabilisé en provision pour risques et charges.

L'engagement financier des prêtres à la retraite sans activité n'est pas calculé. L'association a versé au titre de l'année 2018 des compléments de pensions à hauteur de 11 987 €.

2.2.5 Dettes financières – Classement par échéance

Etat des créances	Mt total	de 0 à 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissement de crédit	1 278 943	151 680	527 263	600 000
Dettes financières diverses	74 846	74 846	0	0
Total	1 353 789	226 526	527 263	600 000

Deux emprunts ont été souscrits auprès des banques en 2013 pour le financement des travaux de la Maison Diocésaine, un compte-miroir à hauteur de 600 000 € est reconduit annuellement correspondant aux placements effectués par mobilisation d'un montant équivalent sur les comptes des paroisses.

Les autres dettes financières correspondent essentiellement à des dépôts effectués par d'autres associations ou congrégations religieuses.

2.2.6 Charges à payer

Charges à payer	Montant	% mt
Fournisseurs	9 700	6%
Dettes fiscales et sociales	92 027	54%
Autres dettes	70 001	41%
Total	171 728	100%



Les charges à payer ne sont composées que de charges ordinaires se rattachant à l'exercice et dont le règlement a été réalisé sur les premiers mois de l'exercice 2019.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 VENTE DE MARCHANDISES

Elles correspondent aux ventes de cierges, bulletins paroissiaux et articles des aumôneries et de la catéchèse.

3.2 SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ASSOCIATION

Elles concernent :

- Le coût de fonctionnement des services faisant partie du périmètre à hauteur de 27 886 €,
- Les subventions accordées par les paroisses pour 10 218 €
- Et les subventions aux mouvements et associations à hauteur de 92 000 € en totalité pour RCF Email Limousin.

3.3 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'élève à – 40 694 €, il est composé des éléments suivants :

PRODUITS	261 311 €
• Revenus VMP	72 862 €
• Plus-values /cession titres & valeurs mobilières	167 167 €
• Autres produits financiers	- 3 478 €
• Reprise provision dépréciation titres	24 760 €
CHARGES	302 005 €
• Intérêts et charges assimilés	16 276 €
• Plus-values /cession titres & valeurs mobilières	41 804 €
• Provision dépréciation titres	243 924 €
• Provision dépréciation prêts	0 €

Le prêt consenti à l'ADERL à hauteur de 17 708 € a été provisionné à 100% en 2017 compte tenu de l'incertitude de recouvrement.



3.4 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'élève à 975 225 €, il est composé des éléments suivants :

PRODUITS	1 464 186 €
• Legs et donations	376 286 €
• Produits cession actifs immobilisés	1 010 000 €
• Autres produits	77 900 €
CHARGES	488 961 €
• Valeurs nettes comptables des Immobilisations cédées	454 221 €
• Autres charges exceptionnelles	34 739 €



